

Travaux d'ébranchage aux abords de lignes téléphoniques

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

16 octobre 2025

Date limite de réception des offres :

Le 12 novembre 2025 à 17 : 00 heures

Organisme acheteur

GIP Vendée Numérique

Dossier suivi par : Philippe GUIMBRETIERE

Téléphone: 02 51 44 20 35

Renseignements d'ordre technique ou administratif :

Par mail à contact@vendeenumerique.fr

Numéro de référence attribué à la procédure : **C00158**

POINTS CLES DE LA CONSULTATION

Critères de jugement

1. Prix (60 %)

2. Mémoire technique (40 %)

Instance d'attribution Date limite de dépôt des questions Décision du Directeur de Vendée Numérique

8 jours avant la remise des offres.

Validité des offres

4 mois

Négociation

Les négociations sont autorisées pour cette consultation Les offres sont adressées par mail à l'adresse suivante :

contact@vendeenumerique.fr

Dépôt des plis

Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Travaux d'ébranchage aux abords de lignes téléphoniques

Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat

Travaux d'ébranchage aux abords de lignes téléphoniques

Vendée Numérique

Type de contrat

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum de 90 000 € (pour les 2 lots)

Structure

2 lots

Lieu d'exécution Département de la Vendée

Durée 12 mois – dont 4 mois pour les prestations fixées aux prix 1 à 3 des

BPU et DQE

Nature des prix Prix unitaires et prix forfaitaires

Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Туре	Objet, délai	
Lot n°1	Secteur Sud-est Vendée (Marais Poitevin)	
Lot n°2	Secteur Nord-ouest Vendée (Marais Breton)	

Définitions:

Lot : Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation

Historique des marchés précédents

Sans objet

Durée du marché ou délai d'exécution

1 an maximum

1. QUEL EST LE CADRE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL ?

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : http://www.vendeenumérique.fr

Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- 01) Le Règlement de la consultation (RC)
- 02) Le cahier des charges
- 03) Un Bordereau des prix unitaires et un Détail quantitatif estimatif par lot
- 04) Un dossier de 9 plans

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Questions posées pendant la consultation

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par mail à <u>contact@vendeenumerique.fr</u>

La réponse est adressée au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide, sous réserve que la question ne porte pas sur des sujets couverts par le secret d'affaire auquel cas la réponse sera apportée à la seule entreprise ayant posé la question.

Echanges avec les candidats en cours d'analyse et rectification des offres :

En cours d'analyse, dans l'hypothèse où des demandes de compléments et/ou de précisions sur la teneur de la proposition seraient effectuées par Vendée Numérique auprès d'un candidat, celles-ci se feront obligatoirement par le biais du profil d'acheteur.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des Prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant des Détails estimatifs sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce Détail Estimatif seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

Réponse et groupement :

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint.

Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2. COMMENT SOUMISSIONNER?

Modalités de remise des offres :

Les propositions doivent être remises en euros.

Tous les documents remis par les candidats doivent être en français. Pour les candidats étrangers, ils devront joindre obligatoirement une traduction en français des éléments et documents remis rédigés dans une autre langue, conformément à l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique.

Les offres doivent être remises avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** à l'adresse suivante <u>contact@vendeenumerique.fr.</u>

Contenu des plis – partie candidatures :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- le candidat devra fournir la preuve qu'il dispose des qualifications pour pouvoir exécuter le contrat, notamment la preuve des qualifications pour l'exécution des prestations à proximité de réseaux électriques
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Pour les entreprises de création récente, ce document peut être remplacé par la production de tout document permettant de justifier la capacité financière du candidat (chiffre d'affaires partiel, montant de références en cours, déclaration appropriée de banques notamment)
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- la présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des agents de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du marché

Le candidat peut remettre un **document unique de marché européen (DUME)** rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Contenu des plis – partie offres :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

	Descriptif
⊌	Le Bordereau des prix unitaires dûment complété pour le(s) lot(s) 1 et/ou 2 (format PDF et format d'origine xlsx pour vérification des calculs)
S	Le Détail quantitatif estimatif dûment complété pour le(s) lot(s) 1 et/ou 2 (format PDF et format d'origine xlsx pour vérification des calculs)
ব্র	Un Mémoire technique (20 pages A4 maximum + annexes) présentant dans cet ordre et avec ces intitulés (format PDF)
	1. les qualifications et expériences des personnels prévus pour l'exécution des prestations
	2. les équipements, matériels et véhicules prévus pour la réalisation des travaux et en particulier :
	installation de chantier
	signalisation et balisage de chantier
	 équipements de sécurité (pour le personnel et pour les riverains et usagers des voies : piétons et/ou véhicules motorisés et non motorisés),
	• ébranchage
	 ramassage, évacuation et/ou stockage des produits de la coupe
	 préservation des câbles téléphoniques
	3. la présentation des différents « chantiers type » envisagés
	4. la description – suivant les différents chantiers types envisagés - de l'organisation des chantiers en terme de :
	 effectifs mobilisés (nombre et fonction)
	 équipements, véhicules et matériels mobilisés
	 équipements et signalisation de sécurité (pour le personnel et pour les riverains et usagers des voies (piétons et/ou véhicules motorisés et non motorisés),
	 ramassage, évacuation et/ou le stockage des branches
	 préservation des câbles téléphoniques
	5. le délai prévisionnel de réalisation par commune et au global dans la limite des 4 mois maximum, selon que le candidat est retenue pour un ou 2 lots

3. QUELLE EST LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION ?

Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Niveau de capacité technique et professionnelle du candidat - capacité économique et financière	Niveau exigé : le candidat devra disposer d'au moins un coordonnateur SPS par lot auquel il candidate.

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	jugé sur la base des deux-sous-critères suivants: - pour 70 %, le montant total du DQE pour le prix 1 à 3 du DQE - pour 20 %, le montant total du DQE pour le prix 4 à 7 du DQE - pour 10 %, le montant total du DQE pour le prix 8 du DQE
2. Mémoire technique (40 %)	jugé sur la base des deux-sous-critères suivants :
	 pour 20 % les qualifications et expériences des personnels prévus pour l'exécution des prestations
	 Pour 20 % les équipements, matériels et véhicules prévus pour la réalisation des travaux
	 Pour 20 % la présentation des différents « chantiers type » envisagés
	 Pour 20 % la description – suivant les différents chantiers types envisagés - de l'organisation des chantiers
	 Pour 20 % le délai prévisionnel de réalisation par commune et au global dans la limite des 4 mois maximum, selon que le candidat est retenue pour un ou 2 lots

Modalités de calcul des notes :

Pour le critère prix, l'attribution de la note s'effectue par application d'une formule mathématique, tenant compte de la différence des offres avec la note du candidat ayant présenté l'offre moins-disante, proportionnelle à l'écart avec le prix minimum.

Dans l'hypothèse où au moins un des soumissionnaires est non assujetti à la TVA, les offres seront notées en TTC ou net de taxe.

Les critères du mémoire techniques sont notés **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : Sur 20.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

L'attention du candidat est attirée sur les pièces financières qui doivent contenir un prix et un seul par prestation. Si cette dernière s'effectue à titre gratuit, le candidat devra le préciser en lieu et place du prix de la prestation. Le candidat doit obligatoirement renseigner tous les prix demandés. Le fait pour le candidat de remettre un document financier incomplet, annoté ou modifié entraînera le rejet de son offre.

Les documents financiers devront être fournis au même format informatique que les documents fournis par Vendée Numérique.

Vendée Numérique demandera obligatoirement, en cas de remise de pièces au format PDF, la fourniture de nouvelles pièces au format d'origine afin de faciliter le contrôle des offres reçues.

8 / 10

4. QUELLES FORMALITES POUR PERMETTRE DE NOTIFIER LE CONTRAT ?

Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire devra fournir les documents suivants :

	Descriptif
ਤ	Attestation d'assurance de responsabilité civile et qui sera en cours de validité lors de l'exécution des prestations
ᅜ	Certificat justifiant que l'attributaire a satisfait aux obligations fiscales, délivré par l'administration compétente
ᅜ	Certificat justifiant que l'attributaire a satisfait aux obligations sociales, délivré par l'administration compétente
R	L'acte d'engagement que lui aura remis Vendée Numérique, et ses éventuelles annexes sans réserve. En cas de groupement, cet acte d'engagement devra être signé par l'ensemble des membres du groupement, ou par le seul mandataire qui justifie des habilitations nécessaires signées pour représenter les autres membres du groupement
ব্র	Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner
R	Une liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail ou une déclaration sur l'honneur du non-emploi de travailleurs étrangers (application de l'article D8254-2 du code du travail)
Ø	Mention du nom ou de la dénomination sociale, adresse complète et numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
≅	Copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire

L'acte d'engagement signé sera à remettre à Vendée Numérique dans un délai de 8 jours suivant la réception de la demande, faute de quoi l'offre de l'attributaire sera rejetée et le candidat éliminé.

Les autres pièces seront à placer sur l'espace « fournisseur » propre à chaque candidat sur la plateforme en ligne Aprovall dans un délai de 8 jours suivant la réception de la demande faite par Vendée Numérique.

Il est précisé que ces pièces seront considérées comme non reçues si elles sont fournies à l'appui de l'offre ou transmises à Vendée Numérique sans passer par la plateforme Aprovall.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux entreprises étrangères, auquel cas ces entreprises fourniront les documents susmentionnés directement à Vendée Numérique sans passer par la plateforme Aprovall.

ANNEXE I - COMMENT SE PASSE LA PROCEDURE DEMATERIALISEE ?

DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME)!

Le DUME (Document Unique de Marché Européen) est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour répondre à des appels d'offres en France et à l'étranger. La réponse par le DUME est fortement préconisée, mais l'entreprise est libre de répondre par tout autre moyen.

Le DUME est prérempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux)
- bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global
- d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS)
- d'attester de la souscription aux assurances appropriées et de l'inscription aux registres du commerce de l'Etat dans lequel il est établi

Le DUME rend également possible la récupération automatique des attestations à fournir lors de la signature du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non. La possibilité de leur visualisation pour correction en cas d'obsolescence reste à la discrétion du profil d'acheteur.

Le DUME est réutilisable, quel que soit le profil d'acheteur sur lequel il a été créé, ce qui permet de ne pas avoir à le renseigner en totalité à chaque nouvelle consultation.

Les candidats sont invités à créer leur "Espace Fournisseur" sur la plateforme <u>AWS-Fournisseurs</u>. Sur cette plateforme, les candidats pourront retrouver l'ensemble de leurs retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alerte sur les consultations.

Une rubrique « DUME » permet aux candidats de préparer des modèles de DUME, adaptés à leurs différentes activités, automatiquement pré-renseignés en fonction de leur SIRET, et ensuite de les associer à une consultation spécifique. Lors du dépôt, le profil acheteur intégrera le DUME sélectionné dans le pli, ainsi que les attestations fiscales et sociales officielles produites par le « Service DUME », après validation par le candidat.

Un service de dépôt "Attestation" permet aux candidats de déposer en ligne leur RIB, KBIS, attestations d'assurance, liste nominative des travailleurs étrangers, attestation de régularité fiscale et attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme, dont vous avez retiré le dossier, auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement aux candidats.